

# Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le tri se simplifie d'Aleyrac à Vesc



## CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans le bac de recyclage du verre.

## Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires,  
mais aussi tous les emballages en plastique.  
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ?  
Dans le bac de tri !**  
Attention : seuls les emballages se trient,  
pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver,  
il suffit de bien le vider.**
- 3 Déposez vos emballages  
en vrac dans le bac.**

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

<http://www.paysdedieulefit.info/>

**#SUIVEZMOI**  
SUR CONSIGNESDETRI.FR



**CITEO**

# CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**À RECYCLER**

**EMBALLAGES EN VERRE**



**À RECYCLER**

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON**



+

**NOUVEAU**



**À JETER**



**À RECYCLER**

**TOUS LES PAPIERS**



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

<http://www.paysdedieulefit.info/>

**#SUIVEZMOI**  
SUR CONSIGNESDETRI.FR



**CITEO**